

# Règlement de la 35<sup>ème</sup> Traversée de la Ramaz (2018)

## Course du challenge Haute-Savoie Nordique

1) La 35<sup>ème</sup> Traversée de la Ramaz aura lieu le 4 mars 2018 sous la forme d'une épreuve de ski de fond « sport pour tous » en style libre.

### CETTE ANNEE LE DEPART ET L'ARRIVEE SONT A SOMMAND (74).

2) Les inscriptions se font auprès de l'office de tourisme de Praz-de-Lys Sommand [www.prazdelys-sommand.com](http://www.prazdelys-sommand.com) à l'aide du bulletin d'inscription jusqu'au vendredi 2 mars 17h ou bien en ligne à partir du site de la course [www.traverseedelaramaz.fr](http://www.traverseedelaramaz.fr) jusqu'au samedi 3 mars 12h, surcote à partir du mercredi 28 février.

Téléphone Office de tourisme de Praz-de-Lys Sommand : 04 50 34 25 05 / 04 50 43 02 72

**Attention : Pas d'inscription sur place le dimanche matin**

3) Le départ sera donné en ligne, pour tous, à Sommand.

Les concurrents devront effectuer le parcours suivant :

- 30 Km pour : Seniors, Jeunes-Vétérans et Vétérans H & D.
- 15 Km pour : Juniors, Séniors, Jeunes-Vétérans et Vétérans H & D.
- 7,5 Km pour : Cadets, Juniors, Séniors, Jeunes-Vétérans, Vétérans H&D.
- Ramazette : 3,5 Km pour tous. Non chronométré.
- Randonnée de la Ramaz : environ 8 Km, pour tous, non chronométré
- Sport adapté : 3.5 km, accompagné par les jeunes des clubs

Les départs seront donnés à partir de 9 heures. Les horaires exacts seront indiqués le jour de la course.

4) L'inscription donne droit à participer à l'épreuve et à bénéficier des différents services d'approvisionnement le long du parcours, avec un cadeau souvenir (pour les participants au 15km et au 30km) et un repas chaud.

Les tarifs pour les inscriptions sont les suivants :

- 30 km et 15 km : 25€ jusqu'au 27 février inclus, 30€ après
- 7,5 km : 10€ jusqu'au 27 février inclus, 15€ après
- Ramazette : 5€
- La randonnée : 10€ adulte et 5€ enfant jusqu'à 15 ans
- Sport adapté : 5 €

5) Les dossards seront remis aux inscrits à partir de 7 h jusqu'à 8h15, à la salle hors-sac de Sommand. Pour la randonnée de la Ramaz, les dossards peuvent être retirés jusqu'à 9h00.

6) Il est obligatoire pour les coureurs de se soumettre aux différents contrôles sous peine de disqualification.

7) Une barrière horaire est mise en place avant la boucle de Roche-Pallud vers le km 25, 3 heures après le départ soit à 12h00. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent se présenter avant l'heure limite de la barrière horaire. Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité.

8) La participation à l'épreuve impose la présentation de la licence FFS compétition (fournir son numéro lors de l'inscription, et la présenter au retrait des dossards) ou bien d'un certificat médical de

non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition de moins d'un an à la date de la manifestation (à joindre avec l'inscription).

Le certificat médical ne sera pas rendu, pensez à faire une photocopie. Son absence entraînera la non inscription à la Traversée de la Ramaz.

Les participants à la Ramazette, à la randonnée et à l'épreuve de sport adapté sont dispensés de certificat médical.

9) Les mineurs non licenciés (moins de 18 ans à la date de la manifestation) doivent présenter une autorisation parentale originale signée par les représentants légaux du type : "Je, soussigné (e) Nom, Prénom, père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise l'enfant (Nom, Prénom) à participer à..... date et signature".

10) Seuls les coureurs du 30 km seront classés au Challenge Haute-Savoie Nordic. Voir règlement du challenge sur le site de Haute Savoie Nordic <http://www.savoie-haute-savoie-nordic.com/>.

11) La remise des prix aura lieu à Sommand à partir de 13 h.  
Infos et résultats sur le site : <http://www.traverseedelaramaz.fr/>  
Pas d'envoi de résultats par courrier.

12) Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en fonction des conditions météorologiques. Ils se réservent le droit de trancher sans appel tout litige avec l'accord du jury.

En cas de force majeure, la décision d'annuler la course serait prise par le comité. En cas d'annulation, le comité remboursera les coureurs.

Seront récompensés :

**Ramazette :**

- Les 3 premières filles, les 3 premiers garçons « enfant »
- Les 3 premières filles, les 3 premiers garçons « adolescent »

**7,5 Km :**

- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes

**15 Km :**

- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes juniors et seniors
- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes jeunes-vétérans et vétérans

**30 Km :**

- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes seniors
- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes jeunes-vétérans
- Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes vétérans

Catégories pour la Ramaz 2018 :

RAMAZ						
Catégories	Code	Années		Age		Catégorie FFS - Populaire
Enfants	ENF	2014	2007	4	11	Pas de correspondance
Adolescents	ADO	2006	2004	12	14	Pas de correspondance
Cadets	CAD	2003	2002	15	16	Cadet / U16
Juniors	JJ	2001	1998	17	20	Jeune-Junior / U18-U20
Seniors	SEN	1997	1988	21	30	Senior
Jeunes-Vétérans	JVET	1987	1968	31	50	M1->M4
Vétérans	VET	1967	1918	51	100	M5->M12